**Plus d’hommes chez les juges : c’est quoi le problème ?**

*Le Nouvel Observateur, Mathieu Deslandes, adapté*

|  |  |
| --- | --- |
| **La garde des sceaux veut des hommes. En visite le 17 décembre à l’Ecole nationale de la magistrature, la ministre de la Justice** [**s’est montrée soucieuse**](http://www.lextimes.fr/5.aspx?sr=1134) **de « faire en sorte qu’il y ait plus d’hommes dans les prochaines promotions ». La promo de l’année précédente compte en effet 82% de femmes.**  La ministre de justice n’est pas la première à formuler un tel vœu. Mais elle ne dit pas pourquoi cet objectif est nécessaire/sain/important. Qu’est-ce que ça change ? Sous la robe censée camoufler symboliquement le genre de celui qui la porte, hommes et femmes rendent-ils la justice de manière différente ?  Il y a vingt ans, la sociologue Anne Boigeol était partie [à la recherche](http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/pdf/ds25/ds025-13.pdf) des modifications engendrées par la féminisation croissante de la magistrature.  Elle n’avait pas repéré de bouleversement mais :   * **des différences de représentation** : les femmes seraient moins carriéristes et sacrifieraient moins leur vie personnelle à leur travail ; * **des différences de rapport au temps** : les femmes privilégieraient les fonctions qui permettent « une maîtrise relative de l’emploi du temps » et auraient une gestion plus « rationnelle » de leur temps ; * l’impression, chez certaines juges, de devoir composer avec **des textes trop masculins** (« Ce qui est très fâcheux, c’est que ceux qui font des lois sont des hommes et que ceux qui les appliquent sont des femmes », lui expliquait ainsi une magistrate).   **Congés maternité et temps partiel**  Du changement l’an prochain ?  Selon nos informations, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) prépare un rapport sur la parité dans la magistrature. Il devrait se pencher à la fois sur la forte prépondérance des femmes à l'ENM et sur leur difficulté à accéder aux plus hauts postes. Seules 30% des femmes atteignent ces postes « hors hierarchie » alors qu'elles représentent près de 60% du corps des magistrats. Le rapport du CSM devrait donc contenir des propositions pour faire évoluer les critères de nomination.  Il y a dix ans, le Sénat avait mis sur pied une mission d’information sur les métiers de la justice. Le [rapport](http://www.senat.fr/rap/r01-345/r01-3451.pdf) livré s’inquiétait de quelques conséquences de la féminisation de ces professions :  *« Cette évolution n’est pas sans conséquences pratiques sur la gestion du corps [des magistrats] en raison des congés maternité et des vacances de poste temporaires pouvant en résulter. »*  Quant aux greffières, elles avaient non seulement le mauvais goût de tomber enceintes, mais aussi le culot de vouloir travailler à temps partiel et de s’absenter pour garder leurs enfants malades.  **« L’image d’une justice de femmes »**  Aux yeux des sénateurs, la féminisation posait donc surtout des problèmes d’organisation. Cherchons encore.  Pour Jean-Paul Jean, avocat général à la Cour de cassation, une question symbolique se pose :  *« Les justiciables ont de plus en plus l’image d’une justice de femmes. »*  Mais ce n’est, à ses yeux, ni bien ni mal.  Michel Hayette, lui, essaye de se remémorer chaque étape de sa carrière. Aujourd’hui président de la cour d’assises de Toulouse, il est magistrat depuis 1986 :  *« J’ai fait du civil, du droit du travail, du pénal, de la justice des mineurs... J’ai siégé avec des hommes et des femmes dans des tas de juridictions. Et je n’ai pas observé de différence flagrante entre les hommes et les femmes. Même dans les affaires de viol ou de harcèlement sexuel au travail. »*  **« Quand le juge décide seul... »**  Selon lui, « la seule différence porte sur la façon d’être à l’audience ». Si l’on se fie à son expérience, quand un professionnel de la justice s’emporte ou adopte un ton inapproprié, la probabilité que ce soit un homme est assez forte.  Non, vraiment, il ne croit pas que la féminisation ait la moindre incidence, « sauf peut-être quand le juge décide seul et que c’est une matière où les conceptions individuelles comptent ».  Il pense aux juges aux affaires familiales. Ces JAF sont la bête noire d’Olivier Besida, le délégué parisien de l’association [SOS Papa](http://fr.wikipedia.org/wiki/SOS_Papa) :  *« Dans les divorces, les JAF, qui sont des femmes dans près de 95% des cas, se prononcent quasi exclusivement en faveur des mères. C’est aberrant. »*  **« Des juges excessivement protecteurs »**  Il est convaincu que les JAF ne tiennent pas compte des violences exercées par les femmes sur les hommes. Ni des maltraitances exercées par les mères sur les enfants.  *« J’ai été étranglé par mon ex-compagne, qui a également étranglé notre fils. Pour la justice, ça ne compte pas. Alors que dans le cas contraire, on m’aurait retiré l’autorité parentale. »*  Catherine Viguier, avocate dans l’Ain, estime aussi que face à une juge, deux parents en instance de divorce ne se présentent pas « à armes égales ». Que face à un homme, « le plus souvent », le traitement est « plus équitable ».  *« Mais j’ai aussi croisé des juges femmes très antifemmes et des juges hommes excessivement protecteurs à l’égard des mères. »*  Faute d’étude sérieuse, Catherine Viguier réagit comme tout le monde – et comme la garde des sceaux : elle se dit que « ce serait sans doute mieux si la répartition hommes-femmes était un peu plus équilibrée ». | *Quel est le rôle de l’Ecole nationale de la magistrature ?*  *Que veut dire le connecteur logique « en effet » ?*  *Traduisez la phrase soulignée.*  *Trouvez le synonyme de l’expression soulignée :*  *Traduisez la phrase soulignée :*  *Réfléchissez sur la grammaire des verbes soulignés : pourquoi sont-ils au conditionnel ?*  *Trouvez le synonyme de l’expression soulignée :*  *Expliquez qui est le magistrat :*  *Trouvez le synonyme de l’expression soulignée :*  *Expliquez qui est le greffier / la greffière :*  Avoir le mauvais goût de faire qch *et* avoir le culot de faire qch *sont les expressions familières. Que veulent-elles dire ?*  *Traduisez l’expression soulignée :*  *Expliquez qui sont les justiciables :*  *Quel types d’infractions juge la cour d’assises ?*  *Traduisez la phrase soulignée :*  *Trouvez le synonyme de l’expression soulignée.*  *Comment traduire « la bête noire » en tchèque ?*  *Trouvez le synonyme de l’expression soulignée :*  *Expliquez ce que c’est l’autorité parentale :*  *Que veut dire le connecteur logique « faute de » ?*  *D’où vient l’expression « garde des sceaux » ?* |

C:\Users\xmazoch\Desktop\ZAKAZKY\2010\055smerdova-ikonky\web\icons\literatura32.pngSources bibliographiques :

https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-police-justice/20121218.RUE1914/taubira-veut-plus-d-hommes-chez-les-juges-c-est-quoi-le-probleme.html